

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 14 MARS 2019

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018

Le ministre de la culture,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009 -1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent SIMONET, conservateur en chef du patrimoine, conservateur des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles de Normandie, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », département des estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France, site de François-Mitterrand ;
- Madame Marie-Clélie DUBOIS, technicienne d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », service magasins et transport, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Jean-Louis JASAWANT, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », chef de l'atelier d'installation, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », département des estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France, site de François-Mitterrand.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **14 MARS 2019**

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


I. GADREY